

Commission des Relations internationales et des
Questions européennes, des Affaires générales, des
Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de
santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle
des communications des membres du Gouvernement et
des Dépenses électorales du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017–2018

25 JUIN 2018

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 25 JUIN 2018 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 81 du règlement)	3
1.1	Question de Mme Hélène Ryckmans à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Conditions d'éligibilité au programme de cofinancement de projets d'éducation et de partenariat pour la citoyenneté mondiale et solidaire et la promotion des valeurs universelles»	3
1.2	Question de Mme Hélène Ryckmans à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE)».....	4
1.3	Question de M. Jean-Charles Luperto à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Mort de Luc Nkulula, icône de la jeunesse et figure du mouvement La Lucha».....	5
1.4	Question de M. Emmanuel De Bock à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Accès à tarif préférentiel des lycées français aux francophones de la Fédération Wallonie-Bruxelles».....	6

Présidence de M. Jacques Brotchi, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 15h15.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 81 du règlement)

1.1 Question de Mme Hélène Ryckmans à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Conditions d'éligibilité au programme de cofinancement de projets d'éducation et de partenariat pour la citoyenneté mondiale et solidaire et la promotion des valeurs universelles»

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – J'aimerais vous entendre au sujet des conditions liées à l'appel à projets relatif au programme de cofinancement de projets d'éducation et de partenariat pour la citoyenneté mondiale et solidaire. Par ce biais, Wallonie-Bruxelles International (WBI) vise à encourager les acteurs wallons et bruxellois désireux de mettre à l'honneur les apports mutuels des civilisations et de promouvoir le dialogue interculturel dans leurs actions de solidarité internationale et de partenariat pour le développement. En effet, c'est par une éducation – notamment de la jeunesse – à la citoyenneté mondiale et solidaire que se réalisera l'unité des sociétés dans leur diversité. WBI veut soutenir l'engagement particulier de citoyens de Wallonie-Bruxelles et le savoir-faire des associations dans leurs actions en faveur du développement.

Toutefois, parmi les conditions de recevabilité des dossiers rentrés par des ASBL de droit belge disposant de la personnalité juridique, figure la domiciliation des administrateurs en Wallonie ou à Bruxelles. Monsieur le Ministre-Président, pouvez-vous m'expliquer l'objectif de cette disposition particulière? S'applique-t-elle à tous les administrateurs? Pourquoi avoir instauré cette obligation qui risque de pénaliser certaines ASBL dont le travail est valable et entre parfaitement dans la philosophie de cet appel à projets? En effet, le conseil d'administration de ces ASBL peut inclure des francophones domiciliés en Flandre.

Par ailleurs, en quoi la détermination du siège de l'ASBL et de son aire de travail n'est-elle pas suffisante pour introduire un projet dans le cadre de cet appel à projets? Qu'est-ce qui justifie que l'ensemble des administrateurs doivent être domiciliés en Wallonie ou à Bruxelles? Si cette mesure est avérée, ne devrait-elle pas être reconsidérée? Qu'en pensez-vous?

M. Rudy Demotte, ministre-président. – L'appui aux acteurs de la coopération bilatérale indirecte au développement a été mis en œuvre et réorganisé en 2017 pour répondre à deux objectifs. Le premier était d'opérer les adaptations jugées nécessaires par les changements dans la coopération fédérale belge, notamment la réforme du secteur des organisations non gouvernementales (ONG). Le deuxième prenait en compte l'harmonisation et la rationalisation des dispositions réglementaires des appels à projets, auparavant au nombre de cinq. Désormais, ces appels à projets s'articulent autour de deux programmes. Vous avez déjà cité l'un d'entre eux.

Le programme de cofinancement de projets d'éducation et de partenariat pour la citoyenneté mondiale et solidaire et la promotion des valeurs universelles résulte d'un élargissement portant lui-même sur deux anciens appels à projets: celui pour l'éducation à la solidarité internationale pour le développement et celui pour les ASBL de solidarité internationale de Wallonie-Bruxelles issues de la migration. Le programme s'adresse aux opérateurs wallons et bruxellois désireux de mettre à l'honneur les apports mutuels des civilisations et de renforcer le dialogue de type interculturel.

Votre question vise précisément la disposition du règlement de cet appel à projets qui prévoit que les administrateurs d'ASBL de droit belge souhaitant rentrer un dossier doivent être domiciliés en Wallonie ou à Bruxelles. Cette disposition met l'accent, d'une part, sur l'engagement particulier des citoyens des deux Régions et, d'autre part, sur l'ancrage et l'action régulière en Wallonie ou à Bruxelles de sensibilisation et d'information sur les questions de solidarité internationale.

Cette disposition est d'ailleurs comparable à celle de l'autre appel à projets que j'ai mentionné il y a quelques minutes. Ces lignes budgétaires ont effectivement pour objectif de soutenir des projets de partenariat pour la coopération internationale présentés par des acteurs wallons et bruxellois. La réorganisation de ces programmes est quant à elle récente.

Si l'élément de localisation devait s'avérer nuisible à l'efficacité de notre action internationale, je ne verrais *a priori* pas d'inconvénient à envisager une révision des critères d'attribution prévus par ces appels à projets, après avoir demandé l'avis du Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération internationale (CWBCI).

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Votre réponse est loin d'être satisfaisante. Vous attendez une évaluation négative avant d'envisager de réviser les textes. Cette attente se fait au détriment des organisations qui, sans cette disposition néfaste, auraient déposé un dossier.

Comment cette évaluation pourrait-elle d'ailleurs être négative? En raison du budget qui est une enveloppe fermée, une autre organisation

bénéficiera du financement. Je peux vous fournir le nom d'une organisation qui accomplit un travail remarquable, qui est soutenue par la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie et qui, en raison de la disposition selon laquelle les administrateurs doivent être domiciliés en Wallonie ou à Bruxelles, ne pourra pas mener à bien son action. Deux membres – francophones – de son conseil d'administration sont en effet domiciliés en Flandre. Je regrette cette situation. Je comprends tout à fait que le siège de l'ASBL doive se situer en Wallonie ou à Bruxelles. Toutefois, je ne comprends pas pourquoi certaines ASBL ne peuvent pas participer à un appel à projets juste en raison de la situation géographique du domicile de certains administrateurs.

Je crains donc que l'évaluation soit inadéquate. Je vous demande donc de revoir cette disposition au plus vite ou d'entendre les propositions. Il est impératif que les associations qui ont bénéficié d'un subventionnement auparavant aient la possibilité d'en profiter à nouveau ou qu'elles aient, à tout le moins, la possibilité de répondre à un appel à projets lorsque l'occasion se présente. Si leur projet n'est pas en adéquation avec l'appel à projets, c'est différent!

1.2 Question de Mme Hélène Ryckmans à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE)»

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, je souhaitais vous interroger sur le projet de réforme des aides à l'emploi il y a deux semaines d'ici. Je n'en ai pas eu l'occasion. La question reste cependant tout à fait d'actualité puisque, d'une part, une manifestation du secteur non marchand se déroulait à Namur ce matin même et, d'autre part, le gouvernement wallon examinait le projet de décret en seconde lecture jeudi dernier. Comme vous le savez, les avis d'initiative du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) et de la Confédération intersectorielle des employeurs du secteur à profit social (Unipso) sont particulièrement critiques sur le sujet. Tous les secteurs commencent à réagir et à donner leur point de vue; de nombreuses craintes sont ainsi exprimées. Par ailleurs, les textes du projet de décret seront – enfin – soumis aux organes d'avis et au Conseil d'État.

Les textes de l'accord de coopération et de la convention «Enseignement» actuellement en vigueur sont incompatibles avec l'avant-projet de décret; l'accord de coopération régissant la répartition des points APE en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) doit donc être revu. Comment évoluent les discussions sur cette révision? La convention avec l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) serait quant à elle entièrement respectée. Pouvez-vous confirmer cette information? Par ailleurs, quels sont les besoins des diffé-

rents ministres de votre gouvernement en termes d'aides à la promotion de l'emploi (APE)? Dans le contexte qui découle de ce projet de décret, comment les accords du secteur non marchand pourront-ils être honorés?

M. Rudy Demotte, ministre-président. –

Comme vous le savez, Madame la Députée, c'est par voie de presse que j'ai moi-même appris l'intention du gouvernement wallon de réformer le dispositif des APE, malgré l'impact évident que ce dernier a sur le secteur en Fédération Wallonie-Bruxelles. Presque un mois plus tard, le 19 avril dernier, le ministre-président wallon, M. Borsus et son ministre de l'Emploi répondaient à mon courrier ayant pour objet l'organisation d'une rencontre à ce sujet.

Elle a eu lieu le 8 juin. J'ai porté, pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, plusieurs messages que je voulais clairs et précis. Si je peux adhérer à des objectifs administratifs de meilleure articulation aux politiques fonctionnelles, je nourris de profondes inquiétudes quant aux orientations et à la méthode envisagée. J'ai exprimé ces inquiétudes. J'ai défendu le maintien du financement des postes et de l'emploi, ainsi que la nécessité d'une concertation approfondie avec l'ensemble des partenaires. À cet égard, la première préoccupation tient au mode de calcul annoncé des subventions forfaitaires, qui fait craindre des pertes financières substantielles par rapport aux montants actuellement promérites dans le dispositif.

J'ai aussi demandé le maintien des conventions «Petite enfance» et «Enseignement». La convention «Enseignement» représente 14 000 points pour un montant estimé à 55 millions d'euros. La convention «Petite enfance», qui date de 2015, concerne 659 équivalents temps pleins (ETP) à six points pour créer plus de 3 000 places en Wallonie à l'horizon 2019 dans le cadre des plans «Cigogne».

J'ai aussi dit très clairement que notre Fédération serait mise en grande difficulté par la suppression des subventions pour les actuels postes APE affectés au sein de son ministère. Nous parlons ici de 110 équivalents temps plein affectés dans les services publics d'aide à la jeunesse. J'ai indiqué qu'il conviendrait de s'accorder sur la liste des postes considérés comme relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je me suis exprimé avec les mêmes termes qu'en ce moment. Tous ces éléments menacent la pérennité des missions d'intérêt général menées par notre Fédération et les secteurs qui en relèvent, pour toute la durée de la période transitoire. Je rappelle que celle-ci porte du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020.

Ces avis mettent aussi en évidence le fait qu'il s'agit d'enveloppes rabotées et ensuite confiées à notre Fédération. Au sortir de la réunion, même si je n'ai pas ressenti une réelle intention de négocier, nous avons convenu d'organiser très prochainement un groupe de travail avec la Wal-

lonie. Dans cette perspective, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté, à mon initiative, le 20 juin dernier, une note organisant la participation de notre entité à ce groupe. Cette note prévoit d'associer l'ensemble des ministres à la démarche. Elle permet également d'intégrer les partenaires sociaux aux discussions et, le cas échéant, aux négociations menées à l'échelon de notre Fédération, lorsque le contenu le justifie. C'est l'un des engagements de l'accord non marchand – j'y reviendrai.

Le 21 juin, une autre réunion avait été fixée entre mon cabinet et celui de M. Jeholet, ministre wallon de l'Emploi, pour s'accorder sur la méthode de travail. Le cabinet du ministre l'a toutefois annulée en dernière minute et aucune date n'a été confirmée depuis. Le même jour, l'histoire s'est répétée puisque j'ai appris par la presse que le projet de réforme avait passé le cap de la deuxième lecture au gouvernement wallon.

À l'heure actuelle, voici l'information dont je dispose sur les textes adoptés. J'en sais peut-être même moins que les journalistes qui ont assisté à la conférence de presse du ministre! J'attends toujours que les documents nous soient communiqués, malgré ma demande réitérée le soir de l'annulation de la réunion initialement prévue le 21 juin. Le moins que l'on puisse dire, c'est que les bruits qui circulent ne m'apportent, à ce stade, aucun apaisement et ont même pour effet de renforcer l'incertitude autour des questions en suspens dans la réforme et les conséquences sur nos institutions.

Avant toute discussion sur des conventions ou accords de coopération, je demande plus que jamais qu'un préalable soit respecté. Ce dernier se résume en un mot: la transparence. À cette fin, il est notamment indispensable que la Wallonie nous communique le cadastre des points APE. Il s'agit du *minimum minimorum* pour s'assurer que chaque poste contribuant à des missions de notre Fédération soit correctement pris en compte. J'attends que ce cadastre comprenne, bénéficiaire par bénéficiaire, une comparaison de la subvention avant et après la réforme. C'est une manière de concrétiser les choses. Pour nous, c'est d'ailleurs la seule façon d'y voir clair.

Pour le surplus, la réforme wallonne a effectivement pesé dans nos négociations tripartites. Malgré cela, nous avons abouti à un très bon accord qui confirme, si besoin en était encore, toute l'attention que mon gouvernement porte au secteur, à ses travailleurs et employeurs. À ce titre, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est engagé à mettre en œuvre un exercice par lequel nous établissons un groupe de négociation avec les interlocuteurs sociaux à toutes les étapes de la réforme. Notre objectif commun est de maintenir l'emploi d'abord, dans la mesure du possible et en fonction des budgets qui ont été mis à disposition par la Wallonie. De plus, l'accord prévoit explicitement la prise en compte

de l'impact dudit accord sur les postes APE qui en relèvent au regard de la forfaitarisation des réductions de cotisations sociales envisagées par la réforme des APE, pour le différentiel qui est également généré par l'augmentation barémique prévue dans l'accord non marchand, et ce, dès le moment de la mise en œuvre de la réforme et à défaut de l'introduction dans celle-ci d'un mécanisme qui permet de couvrir intégralement ces impacts.

Il m'importait de vous le confirmer en conclusion de ma réponse à votre question importante. Nous avons cherché à obtenir le plus d'informations possible, mais à ce jour, je ne peux rien vous dire de plus que ce que je viens d'apporter comme éléments d'information.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). –

Monsieur le Ministre, nous tentons aussi d'obtenir plus d'informations et d'accéder au cadastre des points APE. Nous le demandions à l'époque, tout comme M. Jeholet lorsqu'il siégeait au sein de l'opposition. Nous pourrions ainsi dresser un état des lieux objectif et transparent de ces points, avec la volonté affichée et l'acceptation qu'une même ASBL puisse dépendre de différents ministres en Wallonie.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, nous devons être particulièrement attentifs aux secteurs de l'enseignement et de la petite enfance. Ces domaines essentiels de l'éducation permanente et la culture comptent de nombreux points APE. Nous devons donc en informer les associations et les mettre en réseau. Il est grand temps que la concertation débute pour connaître les contours exacts de la réforme et son impact sur le maintien de l'emploi et des services au public et aux citoyens qui sont essentiels et que les emplois APE assurent.

M. le président. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 15h35 et reprise à 16h45.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

1.3 Question de M. Jean-Charles Luperto à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Mort de Luc Nkulula, icône de la jeunesse et figure du mouvement La Lucha»

M. Jean-Charles Luperto (PS). – Loin d'être un long fleuve tranquille, la situation politique en République démocratique du Congo (RDC) est à nouveau sous tension. Le dimanche 10 juin 2018, c'est avec beaucoup d'émoi que nous avons appris la nouvelle du décès de Luc Nkulula, jeune citoyen engagé et figure emblématique du mouvement citoyen «La Lucha». Ce jeune homme de 33 ans est devenu le symbole

d'une jeunesse congolaise qui appelait de ses vœux le changement politique en RDC lors de la violente répression par les autorités congolaises des manifestations contre la prolongation du mandat du président Joseph Kabila au mépris de la Constitution.

Dans le contexte de ce décès, plusieurs appels ont été lancés pour demander à la MONUSCO (mission de l'ONU en RDC) de sécuriser les lieux du drame afin qu'une enquête internationale puisse être diligentée et que l'on puisse faire toute la lumière sur ce dramatique événement.

À travers ses actions sur le terrain et celles de ses délégués sur place, la Fédération Wallonie-Bruxelles a toujours veillé à soutenir la société civile et à développer des initiatives pour favoriser le dialogue, la paix et la promotion des valeurs démocratiques et universelles qui sont les nôtres. La RDC, sa population et sa jeunesse méritent tout notre soutien et notre présence à leurs côtés dans ce combat pour la défense de leurs droits et pour la consolidation de leur démocratie.

Le strict respect de l'accord de la Saint-Sylvestre et de la Constitution congolaise, la tenue d'élections crédibles fin décembre 2018, la défense des représentants de la société civile et des défenseurs des droits humains, civils et politiques ne doivent souffrir aucun compromis.

Monsieur le Ministre-Président, quelles informations avez-vous concernant les circonstances de la mort de Luc Nkulula? Quelle est la position de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant la demande d'une enquête internationale pour établir toute la vérité sur les circonstances de ce drame? Avez-vous pris ou comptez-vous prendre des contacts avec votre homologue au fédéral afin de définir une position de la Belgique dans ce dossier? Par ailleurs, avez-vous un retour de notre administration, de nos partenaires de la société civile et des associations avec lesquelles nous travaillons en RDC sur l'état de la situation politique à la suite de cet événement?

M. Rudy Demotte, ministre-président. – J'ai moi aussi été très touché par le décès de Luc Nkulula qui est, comme vous l'avez rappelé, un militant de la première heure au sein de La Lucha. Mes pensées vont à sa famille, à ses proches et aux personnes qui partagent son idéal de justice.

À ce jour, on sait simplement que le feu a pris dans son salon et l'a vraisemblablement surpris dans son sommeil. Il n'a pas pu s'échapper à temps.

Nous avons pris contact avec notre délégation générale à Kinshasa et lui avons demandé de glaner le plus d'informations possible sur l'évolution de l'enquête annoncée. Est-il toutefois possible d'enquêter de manière neutre, objective et indépendante et d'aller au fond des choses? Je ne peux que souligner que, lors de nos contacts

avec le pouvoir fédéral au sujet de la RDC, notamment au sein des conférences interministérielles, nos stratégies sont ajustées. Nous poursuivons donc notre travail.

En outre, si le développement est une de nos préoccupations, il s'agit bien d'un développement respectueux des droits fondamentaux. Nous réaffirmons notre attachement au respect de ces droits, singulièrement aujourd'hui dans cette RDC pour laquelle nous avons un intérêt constant, et nous voulons que l'accord du 31 décembre soit appliqué. C'est un des combats de ce jeune militant décédé.

Notre discours ne varie donc pas, ne fléchit pas, ne faiblit pas, parce que nous sommes convaincus que des progrès sont possibles. Pour cela, nous devons être parfaitement cohérents avec la ligne que nous avons toujours suivie.

M. Jean-Charles Luperto (PS). – Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie pour votre réponse qui n'appelle pas de commentaire particulier. Je peux me rallier à l'essentiel de vos propos. Nous déplorons tous la disparition suspecte d'un militant de la cause démocratique en RDC. Il est impératif de faire la clarté sur les circonstances douteuses de cette disparition. Cet appel doit être lancé au niveau international. Il importe que la position au niveau belge et entre les différentes entités soit coordonnée, claire et univoque. Cette position est importante tant par rapport à notre partenaire, le RDC, qu'à l'égard de la francophonie. Les exigences en matière de droits de l'Homme, le respect de l'État de droit et la démocratie ne peuvent souffrir aucune exception.

M. le président. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 16h50 et reprise à 17h00.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

1.4 Question de M. Emmanuel De Bock à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée «Accès à tarif préférentiel des lycées français aux francophones de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Emmanuel De Bock (DéFI). – Comme vous le savez, Monsieur le Ministre-Président, la France dispose d'un vaste réseau de lycées français à travers le monde. Je souhaiterais aborder avec vous le dossier de l'accès à tarif préférentiel à ces lycées pour les ressortissants européens de la francophonie. En effet, la France ne respecte pas la règle européenne de la non-discrimination sur la base de la nationalité. Évidemment, elle a de sérieux arguments, notamment celui du coût énorme de son réseau.

Si la France venait à ouvrir celui-ci aux francophones de Belgique, elle devrait l'ouvrir à tous les membres de l'Union européenne. Or, c'est un scénario intenable sur les plans financier et logistique. Cela dit, les contribuables de la Fédération Wallonie-Bruxelles financent aussi la formation universitaire de tous les résidents européens et principalement français. À mon sens, la seule issue serait une contribution de la Fédération Wallonie-Bruxelles au financement de certains lycées français en échange de tarifs préférentiels.

Quelle est votre position concernant l'accès des lycées français aux Belges francophones de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Avez-vous déjà abordé cette question avec le gouvernement français d'Édouard Philippe? Que pensez-vous d'une contribution au financement de certains lycées français de l'étranger en échange de tarifs préférentiels? Est-ce envisageable? Pouvez-vous nous en dire plus sur les lycées à programme Wallonie-Bruxelles au Maroc et en Afrique centrale? Le succès semble être au rendez-vous. D'autres initiatives de ce type pourraient-elles être prises?

M. Rudy Demotte, ministre-président. –

Monsieur le Député, je vous confirme ce que vous venez d'exposer au sujet des lycées français. Notre objectif est en effet l'accès des ressortissants belges francophones aux établissements français situés dans des pays tiers. Il est donc régulièrement évoqué lors des contacts ministériels ou de sessions de commissions mixtes permanentes. Ce point est abordé au même titre que l'équivalence des diplômes, aujourd'hui résolue, ou la présence massive d'étudiants français dans certaines filières de l'enseignement supérieur, organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous souhaitons tous obtenir l'amélioration de l'accès de nos ressortissants. Cela implique la conclusion d'un accord négocié avec le partenaire français et l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Cette négociation n'est pas simple. Il y a dix ans, la volonté de part et d'autre était de parvenir à un accord; or, elle ne s'est pas encore concrétisée à ce jour. Il n'y a donc pas encore de traitement préférentiel, sous la forme d'exemptions ou de places.

Même si nous poursuivons cet objectif, nous ne le faisons pas à travers les moyens que vous mettez en exergue, à savoir la contribution de la Communauté française au financement de certains lycées français. Nous ne faisons pas valoir cette modalité lors des négociations. En outre, nous faisons face à des choix budgétaires.

Je voudrais cependant aller jusqu'au bout de mon raisonnement. J'ai fait l'inventaire des écoles belges francophones qui suivent le programme de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'étranger. Il en existe quatre en Afrique centrale: deux en RDC, une au Rwanda et une au Burundi. D'autres se sont créées en vertu de l'accord du 21 mai 2014

entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la Communauté française de Belgique (Fédération Wallonie-Bruxelles) sur le statut juridique des établissements scolaires belges à programme d'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles au Maroc. En vertu de cet accord et du cadre juridique qu'il définit, les écoles sont gérées par une ASBL de droit marocain.

Mon homologue wallon, Willy Borsus, se rend d'ailleurs aujourd'hui sur le site d'un des établissements créé à l'initiative de l'Association des écoles à programme belge à l'étranger (AEBE). Une première école a vu le jour en septembre 2015 à Casablanca; une deuxième devrait ouvrir en septembre de cette année à Rabat. Conformément aux documents réglementaires de l'école belge du Maroc, nos ressortissants y bénéficient de trois avantages: la priorité à l'inscription, l'absence de droit de première inscription et l'exemption de l'observation en situation de classe pour les maternelles et du test de vérification de l'aptitude pour les primaires et secondaires.

Que ce soit en Afrique centrale ou au Maroc, le succès est au rendez-vous pour les écoles de l'AEBE. À ce stade, il n'est pas prévu d'ouvrir d'autres écoles. Cependant, l'intérêt de nos partenaires africains pour ce type d'école est manifeste. C'est le cas notamment du Sénégal. Les écoles de l'AEBE bénéficient d'une excellente réputation.

La question qu'il nous reste à régler concerne le statut des enseignants et la prise en compte dans notre enseignement de l'ancienneté prestée dans les écoles de l'AEBE. Cette question doit être tranchée avant l'extension de la politique. Il me semble toutefois normal que les enseignants qui s'engagent de façon altruiste dans l'enseignement de l'AEBE doivent également obtenir une garantie au niveau du statut.

M. Emmanuel De Bock (DéFI). –

L'équivalence des diplômes constitue en effet un problème en soi. Il y a deux semaines, lors d'une réunion conjointe des commissions de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, j'ai appris que plus de 20 % des demandes d'équivalence concernent la France. Il conviendrait de creuser cette question pour savoir si ces demandes émanent d'élèves des écoles-filiales françaises établies chez nous ou de Belges qui ont fait leurs études en France. Cette question est très importante. Elle démontre aussi toute l'importance de la francophonie internationale au sens large, de cette communauté d'esprit littéraire et de ce lien qui nous unit avec notre voisin.

Vu l'importance des lycées français dans le monde, il pourrait être possible d'établir une collaboration structurelle. Nous avons ouvert des écoles à Rabat et Casablanca. Nous pourrions conclure des accords de réciprocité si aucun lycée français n'y est installé. À l'inverse, nous pour-

rions demander les mêmes droits dans les lycées français. En d'autres termes, nous pourrions peut-être voir plus loin que notre propre et notre petit réseau – toutes proportions gardées – et collaborer avec le merveilleux réseau des lycées français à l'étranger. Cette possibilité mériterait d'être creusée. Je ne peux que vous encourager en ce sens, Monsieur le Ministre-Président.

Il est dommage que la clé de répartition des élèves n'entre pas en considération dans nos politiques de subventionnement vis-à-vis du nord du pays. Il faudra procéder à une évaluation du coût et vérifier s'il n'est pas préférable de travailler par partenariat. En même temps, si nous ne pouvons pas influencer sur la qualité de l'enseignement ou sur les matières enseignées, nous perdons une partie de notre âme. Il conviendrait donc de travailler main dans la main avec nos amis français, dans un esprit de réciprocité pur. Je suis convaincu que les ministres compétents de l'Éducation, mais aussi

de la Culture, pourraient avancer dans cette voie. N'oublions pas que la ministre française de la Culture possède également la nationalité belge, ce qui ne peut qu'aider.

J'ai une tendresse particulière pour l'Arménie. Je pense notamment aux liens qui unissent ce pays et la France. Je ne sais pas s'il y a un lycée français en Arménie, mais la politique d'enseignement du français s'y traduit par des soutiens scolaires peut-être plus marqués et pas forcément par des écoles. Là aussi, des centres culturels ou d'autres établissements pourraient contribuer à cette dimension de politique internationale et de la francophonie internationale.

M. le président. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 17h10.*